



Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)

Périodicité : **Quotidienne**Audience : **2164000**Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition: Du 17 au 18 septembre

2022 P.42 Journalistes : -

Nombre de mots: 646

p. 1/1

## Réflexion

## « On manque cruellement d'ambulanciers »

En cette rentrée 2022, 15 000 postes sont à pourvoir chez les ambulanciers, qui interpellent le ministre de la Santé et lui proposent des solutions.



Dominique Hunault, président de la Chambre nationale des services d'ambulances.

K Face à la pénurie de personnel et au risque de déstabilisation des parcours de soins, les ambulanciers montent au créneau pour lever les barrières d'accès à la profession et renforcer son attractivité. Par la voix de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), ils proposent au ministre de la Santé des mesures pragmatiques à mettre en place dès cette rentrée. Accélérer le déploiement de la réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH) est une priorité pour sauver l'hôpital. Accueillir les jeunes dans la profession dès l'âge de 18 ans en leur proposant une vraie carrière dans la santé est également crucial alors que la profession vieillit (1) et s'épuise à parcourir des trajets de plus en plus longs, du fait des déserts médicaux. On ne le sait pas assez mais les ambulanciers sont très souvent les premiers de cordée en cas d'urgence. Ils réalisent plus de 33 % de l'activité d'UPH et prennent en charge cinq millions de patients par an pour un nombre total de 40 millions d'appels aux centres 15, dont 25 millions ne nécessitent pas de transport mais une simple réorientation.

« 15 000 postes sont à pourvoir »

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'UPH en juillet 2022,

le rôle des ambulanciers comme professionnels de santé, des urgences et de la prise en soin a été reconnu et confirmé. Ils accomplissent les contrôles appropriés, comme la prise des constantes vitales destinées aux médecins régulateurs du Samu, du SMUR ou encore au médecin traitant. Les ambulanciers saluent cette réforme ; encore faut-il qu'ils puissent être en capacité d'absorber. 24 heures/24 et 7 jours/7, l'afflux des demandes urgentes, en hausse de 35 à 40 %. Car, aujourd'hui, la profession manque cruellement de personnel : 15 000 postes sont à pourvoir (2) pour venir en aide aux soignants et sauver l'hôpital en crise.

« Plus qu'un métier, une vocation »

Afin d'attirer les jeunes à la recherche d'un emploi, la CNSA souhaite aligner la profession sur celle des conducteurs de bus ou de cars, accessible avec un permis dès 18 ans (contre trois ans de permis actuellement). Mais également, proposer une formation intégrant le permis de conduire pour rendre le métier plus attractif. Ces demandes, portées auprès du ministère de la Santé, exigent une rapide modification du Code de la santé publique. L'étape suivante, soumise à l'Éducation nationale, est la création d'un bac professionnel Ambulanciers pour faire face aux besoins des Français en situation d'urgence, de maladie ou de dépendance.

D'ici 2023, le métier d'ambulancier devrait être le sésame pour accéder à la filière du soin et se reconvertir, en favorisant l'accès à d'autres professions du soin via des passerelles entre les formations sanitaires et l'organisation de stages croisés.



La Chambre nationale des services d'ambulances a proposé des solutions pour renforcer l'attractivité du métier d'ambulancier.

Une autre solution est d'augmenter le nombre d'ambulanciers diplômés d'État en ouvrant le dispositif de Valorisation des acquis par l'expérience (VAE) pour faciliter la promotion en interne et acter l'engagement et l'expérience.

Ambulancier, c'est plus qu'un métier, c'est une vocation exigeant dévouement, sang-froid et sens des responsabilités! Une profession qui accueille 40 % de femmes et qui se mobilise pour que chaque Français accède à une offre de soins adaptée, y compris dans les déserts médicaux.

Pour en savoir plus sur la série de mesures destinées à renforcer les politiques publiques du soin et de la dépendance :

www.cnsa-ambulances.com

- (1) Rapport 2020 de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique.
- (2) Estimatif 2022 après déploiement de la réforme de l'UPH.

